



Parent d'enfant français et mari

Par **fodefo**, le **19/06/2017** à **12:30**

Bonjour. rnrnTout d'abord je tiens à vous remercier pour l'immense aide que vous apportez. rnrnJe résume ma situation. rnrnJe suis arrivé irrégulièrement en France en Septembre 2009 (Sans Visa) rnrnJe travail depuis mon arrivée en CDI mais sous l'identité d'une autre personne. rnrnIl y a deux ans j'ai rencontré ma femme (de nationalité française) avec qui je vis. Nous vivons sous le même toit Mais en sous location . rnrnEn Novembre 2016 est né notre fils et enfin nous nous sommes mariés il y a un mois . rnrnMes questions sont les suivantes avant de faire ma première demande de titre de séjour. rnrn- Dois je choisir "Parent d'un enfant Français" ou "Conjoint d'une française" pour la demande ou les deux ? rnrn- Dois je attendre un peu avant de faire ma demande vu que mon fils n'a que 7 mois ? rnrn- Quels sont les preuves demandées pour appuyer ma demande ? rnrnMerci d'avance pour votre aide. rnrnBonne journée rnrnCordialement

Par **amajuris**, le **19/06/2017** à **13:49**

bonjour,rnje vous conseille d'abord de régler votre problème de double identité car vous devrez prouver que vous subvenez à l'entretien et à l'éducation de votre enfant donc que vous avez des revenus.rnsalutations

Par **fodefo**, le **19/06/2017** à **14:09**

Merci pour votre réponse. rnrnPar quel moyen pourrais justifier de l'entretien de mon enfant ? rnrnComment justifier un revenu quand on n'a pas le droit de travailler légalement ?